



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 10'000 fr. destiné à financer l'acquisition d'un radar pédagogique**



Monsieur le président,  
Madame, Monsieur,

## **1. Introduction**

Depuis plusieurs années déjà, la Commune possède un radar pédagogique équipé d'accumulateurs et, par le présent rapport, le Conseil communal sollicite un crédit pour l'acquisition d'un deuxième radar pédagogique et de cellules solaires pour alimenter ces deux appareils.

## **2. Radar pédagogique**

Les radars pédagogiques, en indiquant aux automobilistes la vitesse instantanée de leur véhicule, permettent de sensibiliser ces derniers et de les inciter à réduire leur vitesse. Ainsi, ces appareils contribuent activement au renforcement de la sécurité routière.

Qu'ils fonctionnent sur accumulateurs ou grâce à l'énergie solaire, les radars pédagogiques sont mobiles et peuvent être installés dans n'importe quelle rue, en fonction des besoins. En outre, ils enregistrent de façon totalement anonyme le nombre de véhicules, avec l'heure et la vitesse de passage. Les statistiques qui sont ainsi fournies permettent, si nécessaire, de prendre des mesures visant à renforcer la sécurité routière.

Nous prévoyons l'achat, d'une part, d'un deuxième radar pédagogique alimenté par des cellules solaires et, d'autre part, de cellules solaires pour l'appareil déjà en notre possession ; le coût total de ces acquisitions est devisé à 10'000 fr.

## **3. Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)**

- Social :  
Les radars pédagogiques sensibilisent les conducteurs à la vitesse de leur véhicule et renforcent ainsi la sécurité routière.
- Économique :  
Pas d'impact sur l'aspect économique.
- Environnemental :  
Cet appareil étant alimenté par de l'énergie solaire, il n'y a pas d'impact notable sur l'aspect environnemental.

#### **4. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous remercie par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 24 novembre 2022

Au nom du Conseil communal  
Le président                      Le chef du dicastère  
Philipp Hadorn                      Christian Mamin

Réf. 011.000.1

h:\commune\la\_direction\3\_conseil-communal\4\_rapports\credit-radarpedagogique\_jmp\rapport\_credit-achatradarpedagogique\_20221124\_jmp.docx

*PROJET*

---

## **Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 10'000 fr. destiné à financer l'achat d'un radar pédagogique**

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2022 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission du feu et de la sécurité publique ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

Article premier : Un crédit de 10'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'achat d'un radar pédagogique.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte d'investissement n° 50600.12 du chapitre 11100 « Sécurité communale » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 15 décembre 2022

Au nom du Conseil général

Le président  
Thierry Zesiger

Le secrétaire  
Denis Favre